

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 33

Artikel: Contre le bruit
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU

Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

CONTRE LE BRUIT

GAIMEZ-VOUS le bruit ? Celui du piano de votre voisin qui joue — mal — la même rengaine de Stravinsky depuis trois ou quatre termes ? Celui du poste de TSF ou du phono du monsieur d'en face ? Celui du coq enroué qui sel ève toujours avant le soleil ? Celui de l'ivrogne du sixième qui met quatre heures à monter les escaliers ? Dites-moi, aimez-vous le bruit ?

Dans nos journaux quotidiens on mène grand bruit contre le bruit !

Le docteur Théodor Lessing l'a en horreur, et, après avoir fondé en Allemagne une ligue contre ce fléau des gens studieux, il est allé faire des adeptes à Vienne. Il a été reçu par la « Ligue contre la poussière et la fumée ». La poussière, la fumée... Cela ne fait pas grand bruit, mais c'est sale et cela tient de la place. Et M. Théodor Lessing a parlé. Herr Doktor a fait l'histoire de la lutte contre le bruit qui est, paraît-il, vieille comme le monde. Les Pandectes, recueil de décisions d'anciens jurisconsultes romains, établi par ordre de l'empereur Justinien, contiennent une disposition qui défendait aux métiers bruyants de s'établir dans les rues où demeuraient des savants. Dans ces derniers siècles, continue Herr Doktor, le nombre des humains s'accroissant toujours, les agglomérations urbaines ont pris des dimensions gigantesques ; on demeure de plus en plus près les uns des autres et même dans les maisons de rapport et gratté-ciel, les uns sur les autres. Source de bruits multiples, intenses, variés. Inopportunes, parfois.

Le grand poète allemand Goethe n'y allait pas par quatre chemins pour se préserver du bruit que faisait un voisin gênant : il acheta tout simplement la maison du dit voisin et... laissa inhabitée. Carlyle, le poète anglais, inventa des remblais de tourbe qu'il fit interposer entre murs et cloisons. Passant de la résistance passive à l'action, le philosophe Schopenhauer fit campagne contre le claquement du fouet des cochers. A Ouchy — et je signale ce fait en passant à M. le municipal Bridel — un étranger de l'Hôtel Beau-Rivage imposa silence aux sirènes du port qui troublaient le calme, en payant trois décis aux mécaniciens des bateaux de la Navigation. Puis, vinrent les initiatives en Suisse, en Hollande, en Norvège, en Allemagne, où est née la ligue qui mène grand bruit contre le bruit.

D'après le Doktor Lessing, il existe quatre moyens pratiques de diminuer le bruit : 1^o la police des rues ; 2^o la police des bâtiments, ou construction bien comprise des immeubles ; 3^o la police des habitations ; 4^o la répression pénale des délits d'hygiène. Et voici quelle fut sa conclusion : « Toutes les conquêtes de la civilisation sont dues à l'affinement de l'organisme. Dès lors, comment réussir à les conserver, si notre système nerveux est détraqué par le bruit ? » L'auditoire, entraîné par cette péroration, a donné libre cours à son enthousiasme, mais à un enthousiasme plein de tact, un enthousiasme en quelque sorte rituel : au lieu d'applaudir — bruit inutile — il a frénétiquement agité les mouchoirs !...

A la caserne. — Dites donc, mon garçon, vos cheveux ne sont pas à l'ordonnance ?

— Non, mon capitaine, ils sont à moi !



LÈ MESSON

— Hardi, mè valet ! cá tot-ora
Lo sélao vint de sè lèvâ
Bin rovilleint... et dein onn'hâora
Vâo fêre bin bon messounâ.
Min de niolan su lè montagne.
'Na ravena monte dâi bosson.
Lè z'ozî reimpliant lè campagne
De la granna de lão tsanson.
— Hardi, mè valet ! âi messon !

Lo zin zin que fâ la molâiae
Repond âi tsant de cilião grachâo,
Et lo crin crin dâi cointalâie
Ai z'orolbie dâi sèielâo
L'è dâo quemet onna musiqua
Et vo rebouille à tsavon.
Benzirâo, mè valet, clli z'iique
Que sâ compreindre cilia brison !
Quin biâu son on oût âi messon !

Vo, lè dzeintyè camelinette,
Ramasâo bin apri la faux.
Bin drâite sant voultrè reintsette.
Lè z'épi aleagni sant biâu :
Resseimblant à voultron vesâdzo
Que lo sélao fâ rodz' et bron.
Cilia couleu vâo dere corâdzo.
La chaleu vo fâ dâi freson !
Vo z'ite galéze âi messon !

La vèprâ, no farein lè dzerbe,
Mè valet ! Lè lin sant godzî.
Lo biliâ lè franc, pas méciliâ d'herba.
De lo nyâ n'reain dâo plilié.
Lè crâno bré dâi tsermalâre
Sein crotsi portant lè drobllion.
De lão cillina sant pas avare.
Valet ! niâde fè et bin riond.
Min de tsêrope âi messon !

Sta né lo gros tsè à étsîle
Crinrera tant sarâ tserdzî,
Et l'appliâ dein lo tsamp dâi Guile
Tirera ferm' à plliein borî.
Noûtra grandze tant qu'à la frîta
Va s'eintrâsi de ti cilião don
Que la natoura no fâ fita...
Grand maci bin, per lè d'amon
Cli qu'a fê crêtre la messon.

Marc à Louis.

1 Rangées de blé.

LA PROMENADE DOMINICALE

NOUS étions réunis, quelques vieux camarades, chez le docteur Pilloud, sur la terrasse de sa villa, entre Lausanne et Pully. Il y avait là le pasteur Amondruz, le juge Pache, le notaire Jaccard et moi, qui ne suis rien. L'annonce d'un prochain mariage dirigea la conversation de nos têtes chauves sur l'amour conjugal.

Et Pilloud agita sa marotte de célibataire qui ne croit pas aux grandes amours et, surtout, qui n'y veut pas croire :

— Assurément, clamait-il, assurément, l'amour occupe une certaine place dans la vie. Je ne le nie pas. Mais vous avez tort d'en éterniser les effets. Vous donnez trop d'importance à une manifestation passagère. Vous faites de la littérature. Et, d'ailleurs, la preuve que ce mouvement psychique ne saurait avoir si grande autorité, c'est son manque de résistance.

— Tu veux dire ? demanda le juge Pache.

— Qu'il ne résiste pas davantage aux brutalités de l'existence quotidienne qu'aux fatigues de la durée. Avez-vous vu un amour survivre à de grandes catastrophes matérielles sans en être altéré, sans en être amoindri ? Et même, êtes-vous simplement assurés qu'après la mauvaise aventure, il soit resté quoi que ce soit de cet amour, sauf, peut-être, une habitude ou une vague hypocrisie. Citez-moi un exemple.

Paisiblement, comme s'il eût compulsé un dossier dans son cabinet d'instruction, le juge Pache affirma :

— Je pourrais en citer un.

— Probat ?

— A mon estime, tout au moins.

— Vas-y ! Vas-y ! Ne te gêne pas.

— C'est que ce sera peut-être un peu long, et ces messieurs...

Le pasteur Amondruz assura que nous entendrions l'histoire avec plaisir.

— Bien vrai ?

— Absolument, conclut le notaire.

— Dans ce cas, je m'exécute.

* * *

— Le personnage qui sut inspirer l'amour résistant dont il s'agit n'est pas ce que vous appelleriez « intéressant ». C'est un rôdeur, un bellâtre, un de ces coqs de cabarets borgnes qui vivent d'une manière d'impôt prélevé par la terreur. Je n'insiste pas. Benjamin Gachet — dit Binbin — est connu de la police, qui l'utilise parfois, car cet individu sera volontiers d'indicateur pour dissimuler ses propres opérations. Néanmoins, de temps à autre, la chance tourne : Binbin est pris à son tour. C'est ainsi que je l'ai eu déjà plusieurs fois sur la sellette. Habituellement, ces gens ne m'amusent guère. Mêmes déliés, même attitude cynique ou pleurarde, mêmes réponses aux mêmes demandes. En les voyant entrer dans mon cabinet, je devine ce que j'aurai à dicter à mon greffier. Un jour, cependant, il y a trois ans, comme le dit greffier posait les questions coutumières d'identité et ajoutait : « célibataire », Binbin se récria :

— Non, pas célibataire ; marié.

— Comment ça ? depuis quand ?

Nous sommes, généralement, assez renseignés sur les faits et gestes de nos clients habituels pour qu'une modification semblable dans l'état-civil de l'un d'eux, soit connue à l'office. Aussi, je crus à une blague de mon gaillard, un peu farceur, même en cours d'enquête. Mais, Binbin affirmait. Il était marié, légitimement marié, tout ce qu'il y a de plus marié.

— Une dot communale, murmura mon greffier.

— Pas du tout. Une brave fille, une bonne travailleuse.

Vous savez ce qu'on appelle une dot communale ? Telle municipalité, pour se débarrasser d'une ressortissante « indésirable », lui accorde un subside qui facilite son mariage avec un